AR Prefecture
016-200054047-20220217-2022_02_17_17-DE
Reçu le 18/02/2022
Publié le 18/02/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

CONFOLENS
Cité de Confluences

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 19
Excusés-Absents : 07
Délégations : 06

Date de Convocation :
jeudi 10 février 2022

Date d'affichage :
jeudi 10 février 2022

Le dix-sept février deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 10 février 2022, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury, Mme BOURDIER Elise, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme LAMANT Marie-Line, M. DEMONT Jean-Michel, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, Mme LAFONT Cindy, M. DEVAINE Justin, M. GAULTIER Tom

Délégations : Mme LAMANT Marie-Line à Mme DEVAINE Colette, M. DEMONT Jean-Michel à M. GUINOT Jean-François, Mme LANDREVIE Susanne à Mme VILLEDARY Véronique, Mme BARRY Marie-Christine à M. PAULET Didier, M. DEVAINE Justin à M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom à M. LEBRET Hubert,

Secrétaire de séance : Mme Elise BOURDIER

2022/02/17
N°17

Urbanisme – Adressage - Complément d'adresse – Rue Fontaine des Jardins

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à ce dernier de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le complément d'adresse de la rue Fontaine des Jardins listé ci-dessous :

A-M-S	Numéro	Suffixe	Voie	Complément d'adresse	Section	Parcelle	Ancien Numéro	Ancien Suffixe	Ancienne Voie
A	4	BIS	Rue	Fontaine des Jardins	AE	4			

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 18 février 2022

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens